



MONTPELLIER, LE 31 JANVIER 2017

Le Président de l'Université de Montpellier

à

Madame Marie-Christine SORDINO

**DIRECTION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET
INSTITUTIONNELLES**

Bénédicte LUPORSI

dagi-direction@umontpellier.fr

163 rue Auguste Broussonnet
34 090 Montpellier

WWW.UMONTPELLIER.FR

OBJET : Lettre de mission

Madame,

Le 16 juin dernier, Pierre COVOL, Professeur Honoraire au Collège de France, remettait un rapport intitulé « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique » à M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, ramenant ainsi la question de l'intégrité scientifique au centre des débats de notre communauté.

Parmi les mesures préconisées dans ce rapport, l'une d'elles invite à « établir pour chaque établissement la liste des personnes ressources au sujet de l'intégrité scientifique ».

Depuis plusieurs mois, aux côtés du vice-président chargé de la Recherche, vous avez œuvré à la rédaction d'une charte relative à l'intégrité scientifique. Cette dernière a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration en sa séance du 30 janvier 2017 après avis favorable à l'unanimité du Conseil Académique dans sa séance du 16 janvier dernier.

Compte-tenu de votre investissement dans ce domaine et conformément à l'article 1.4 de la charte précitée, le Conseil d'Administration de l'Université, sur ma proposition, et après avis favorable à l'unanimité du Conseil Académique dans sa séance du 16 janvier dernier, a approuvé à l'unanimité votre nomination en qualité de chargée de mission « référent à l'intégrité scientifique » en sa séance du 30 janvier 2017.

A ce titre et en étant placée sous mon autorité, vous aurez pour mission :

- d'assister le Vice-Président chargé de la Recherche dans la mise en œuvre de la procédure relative au traitement des allégations de manquement à l'intégrité scientifique interne à l'Université de Montpellier;
- de présider la Commission Consultative en charge de l'intégrité scientifique compétente pour instruire les procédures relatives au traitement des allégations de manquement à l'intégrité scientifique.

Par ailleurs, vous pourrez être consultée lorsque le Vice-Président chargé de la Recherche sera sollicité par une autre Université ou un organisme extérieur à l'Université afin de prendre part à une procédure d'instruction relative à une allégation de manquement à l'intégrité scientifique.

De manière plus générale, vous pourrez être consultée dès lors qu'une question

relative à l'intégrité scientifique est susceptible de se poser.

Vous pourrez être amenée à représenter l'Université de Montpellier sur les sujets mentionnés dans la présente lettre de mission et notamment auprès du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Vous devrez me rendre compte régulièrement des actions entreprises, de l'avancée de votre mission et des rencontres que vous effectuerez dans ce cadre.

Je vous remercie de votre collaboration.

